



Heures supplémentaires, et temps de travail

Par ladehsp

Bonjour

Je suis infirmier anesthésiste sur un très gros centre hospitalier, jusqu'à maintenant nous effectuons en plus de notre temps de travail un nombre d'heures supplémentaires payés très importants et cela depuis de très nombreuses années.

On ne va pas se mentir ces heures supplémentaires sont réalisées sur la base du volontariat car ça paye bien, mais cela arrange aussi l'hôpital depuis plus de 20 ans.

Selon le code du travail étant infirmier spécialisé de la FPH nous avons la possibilité d'effectuer 240 heures supplémentaires payées par an, or on tourne pour certains autour de 400 heures supplémentaires payées par an.

Les 48 heures de travail sur 7 jours glissés étaient clairement pas respectés.

Bien sûr ces heures supplémentaires sont surtout le reflet d'un manque important de personnel depuis de nombreuses années malgré un énorme recrutement de la part de l'hôpital.

À la lecture du code du travail et du nombre très conséquent d'heures supplémentaires sommes-nous en droit de leur demander aujourd'hui de nous octroyer une contrepartie obligatoire en repos comme le stipule le code du travail ?

<https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/la-remuneration/article/les-heures-supplementaires-contreparties>

D'avance merci pour vos réponses.